



0054/2015

5.10.2015

DÉCLARATION ÉCRITE

présentée au titre de l'article 136 du règlement

sur le cancer et la prévention primaire

Piernicola Pedicini (EFDD), Marco Affronte (EFDD), Laura Agea (EFDD), Daniela Aiuto (EFDD), Tiziana Beghin (EFDD), David Borrelli (EFDD), Fabio Massimo Castaldo (EFDD), Ignazio Corrao (EFDD), Rosa D'Amato (EFDD), Eleonora Evi (EFDD), Laura Ferrara (EFDD), Dario Tamburrano (EFDD), Marco Valli (EFDD), Marco Zullo (EFDD), Rolandas Paksas (EFDD), Nedzhmi Ali (ALDE), Zigmantas Balčytis (S&D), Hugues Bayet (S&D), Brando Benifei (S&D), Mara Bizzotto (ENF), José Blanco López (S&D), Biljana Borzan (S&D), Lynn Boylan (GUE/NGL), Nicola Caputo (S&D), Nessa Childers (S&D), Alberto Cirio (PPE), Therese Comodini Cachia (PPE), Ian Duncan (ECR), Ismail Ertug (S&D), Lampros Fountoulis (NI), Enrico Gasbarra (S&D), Juan Carlos Girauta Vidal (ALDE), Antanas Guoga (ALDE), Hans-Olaf Henkel (ECR), Stelios Kouloglou (GUE/NGL), Valentinas Mazuronis (ALDE), Victor Negrescu (S&D), Momchil Nekov (S&D), Demetris Papadakis (S&D), Pavel Poc (S&D), Laurențiu Rebegea (S&D), Matteo Salvini (ENF), Christel Schaldemose (S&D), Ivan Štefanec (PPE), Tibor Szanyi (S&D), Ivo Vajgl (ALDE), Tomáš Zdechovský (PPE)

Échéance: 5.1.2016

Déclaration écrite, au titre de l'article 136 du règlement du Parlement européen, sur le cancer et la prévention primaire¹

1. Les cancers figurent parmi les principales causes de morbidité et de mortalité dans le monde, avec près de 14 millions de nouveaux cas et 8,2 millions de décès liés au cancer en 2012.
2. L'OMS estime qu'une proportion importante des cancers est imputable au tabac, à l'environnement, y compris les conditions de travail, à la pollution atmosphérique, à l'exposition involontaire à des substances qui échappent aux contrôles des individus, aux modes de vie, à la malbouffe et aux denrées alimentaires non sûres.
3. La prévention primaire constitue, sur le plan des coûts, la méthode la plus efficace pour prévenir le cancer ainsi que d'autres maladies non transmissibles; elle est toutefois souvent négligée au profit de la prévention secondaire et des traitements, notamment parce que les résultats de la prévention primaire sont difficiles à constater chez les personnes et qu'il faut parfois plusieurs décennies pour que ses effets deviennent visibles.
4. Tout en considérant la prévention secondaire comme un important moyen d'enrayer la progression d'une maladie à son stade initial et d'en prévenir les complications, en particulier lorsque les bénéfices apportés dépassent les risques potentiels, nous estimons qu'il convient de mettre davantage l'accent sur l'inclusion de stratégies rigoureuses de prévention primaire dans les politiques de lutte contre le cancer.
5. La Commission est dès lors invitée à prendre toutes les mesures nécessaires afin de promouvoir les actions de prévention primaire en vue de réduire et, à terme, d'éliminer toute exposition à des substances cancérigènes dangereuses tant pour l'homme que pour la faune et la flore.
6. La présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, est transmise au Conseil et à la Commission.

¹ Conformément à l'article 136, paragraphes 4 et 5, du règlement du Parlement européen, lorsque la déclaration recueille les signatures de la majorité des membres qui le composent, elle est publiée au procès-verbal avec le nom de ses signataires et transmise aux destinataires, sans être toutefois contraignante pour le Parlement.